OPCO Mobilités

Compétences en mouvement

UN MÉTIER

UNE FORMATION 100 % FINANCÉE

UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

L'APPRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE C'EST ?

- UN **DIPLÔME** ET UNE **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**
- UNE **FORMATION 100 % FINANCÉE**
- UN **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** EN **ENTREPRISE**

LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ SONT ACCESSIBLES PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE :

AUTOMOBILE, LOGISTIQUE, SERVICES ET TRANSPORTS

- Agences de voyages et de tourisme, Guides
- Distributeurs conseils hors domicile, Grossistes en boissons
- Logistique
- Manutention ferroviaire et travaux connexes
- Ports de plaisance
- Ports et manutention
- RATP
- Services de l'automobile
- Transport ferroviaire
- Transports fluviaux de fret et de passagers
- Transports maritimes
- Transports routiers de marchandises
- Transports routiers de voyageurs
- Transports sanitaires
- Transports urbains

UNE FORMATION 100% FINANCÉE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail : il donne droit à un salaire.

Le montant du salaire est calculé en pourcentage du SMIC et augmente selon l'âge de l'apprenti et la durée du contrat.

Comme les autres salariés, vous pouvez bénéficier des avantages accordés par l'entreprise (tickets restaurant, mutuelle, indemnité de transport, ...).

Les frais de formation sont entièrement pris en charge.

Vous bénéficiez aussi d'une aide au permis de conduire de 500 € (pour les apprentis d'au moins 18 ans).

UN DIPLÔME ET UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Les métiers de la mobilité - automobile, logistique, services et transports - sont accessibles par la voie de l'apprentissage.

CETTE FORMATION EN ALTERNANCE, QUI SE DÉROULE DANS UN CENTRE DE FORMATION ET EN ENTREPRISE, PERMET D'OBTENIR :

- *Un diplôme ou un titre professionnel reconnu (du CAP au Bac+5)*
- *Une expérience professionnelle recherchée par les recruteurs*

83 % *des alternants en contrat d'apprentissage dans les métiers de la mobilité sont en emploi* 6 mois après leur formation.***

** CDD, CDI ou contrat en alternance.*

***Source : Enquête OPCO Mobilités sur la situation professionnelle des apprentis (sorties 2020).*

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN ENTREPRISE

L'APPRENTI EST ACCOMPAGNÉ PAR UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE, QUI :

- *l'accueille et facilite son intégration*
- *l'aide à organiser son temps de travail*
- *lui confie des missions et l'accompagne dans leur réalisation*
- *lui transmet son savoir-faire*
- *assure le lien avec le centre de formation*

OPCO Mobilités

Compétences en mouvement

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.opcomobilites.fr